

Procédure d'instruction hors ZRE

volume annuel prélevé > 200 000 m³

AUTORISATION

Rubriques 1.1.1.0 (forage, puits, sondage)
et 1.1.2.0 (volumes prélevés)

si réelle incertitude sur
contexte hydrogéologique
instruction en 2 phases

si pas d'incertitude sur
contexte hydrogéologique
instruction en 1 phase

